



Section locale 4155

Message de votre exécutif

Bonjour chers membres de la section locale 4155.

Le mandat de deux (2) ans de votre exécutif arrive à échéance à la fin avril. Nous prévoyons de faire une séance ordinaire des membres le 1er mai 2021 pour élire votre prochain conseil exécutif.

Lors de cette rencontre nous allons devoir élire un nouveau comité de négociation pour nous préparer à la prochaine ronde qui arrive à grand pas. Il y aura aussi une élection pour deux (2) nouveaux syndics.

Nous avons souvent des commentaires sur les courriels en anglais que nous recevons du CSCSO. Sachez que cette situation est hors de notre contrôle, par contre nous leurs communiquons constamment notre désappointement. Nous n'avons pas le choix de vous transmettre l'information reçue en anglais car nous voulons que vous soyez informé le plus rapidement possible.

Pour ce qui est de la nouvelle dotation de 2021-2022, nous attendons une date de rencontre avec le conseil en mai et nous prévoyons que les sessions de placement se feront en juin comme par les années passées.

Veillez noter que la présidence ne répond à aucun courriel qui est envoyé au compte du CSDCEO. Donc, il est important de s'adresser au courriel du syndicat.

Le franc-parler

Mars/avril 2021

Savez-vous que :

Affichages

Plusieurs membres nous ont demandé pourquoi nous devons inclure un CV lorsque nous postulons sur un affichage. Nous avons vérifié avec les RH et ils nous ont dit que le système est fait comme ça. Sachez que vous pouvez inclure seulement une lettre de présentation au lieu d'un CV.

De plus, certains membres croyaient avoir postulé sur un affichage. Suite à des vérifications avec ces membres, nous avons découvert qu'ils n'avaient pas complété toutes les étapes. Nous vous invitons à toujours vérifier dans la section MES EMPLOIS pour savoir si vous avez postulé correctement. Si l'affichage que vous avez postulé si trouve, vous avez bien complété le processus.

N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

Si vous avez de la difficulté à postuler sur un affichage, nous vous conseillons de communiquer avec les ressources humaines.

11.02 Période d'adaptation

L'employé peut se prévaloir d'une période d'adaptation d'une durée allant jusqu'à cinq (5) jours, et ce, s'il en fait la demande formelle au Service des ressources humaines lors de l'acceptation d'un nouveau poste régulier.

Lorsque vous acceptez un poste vous pouvez vous prévaloir d'une période d'essai en faisant une demande formelle.

Lors d'une discussion avec les ressources humaines, vous aurez deux (2) chances de vous prévaloir d'une période d'adaptation. Lors d'un premier appel des RH pour confirmer si vous êtes encore intéressé et lors d'une confirmation par courriel que vous devez répondre pour accepter.

Dates à retenir :

- 2 avril, Vendredi Saint
- 4 avril, dimanche de Pâques
- 5 avril, lundi de Pâques
- congé de mars repoussé du 12 au 16 avril



Le franc-parler

Mars/avril 2021



Retraites

Si vous prenez votre retraite, s.v.p. en avisant votre syndicat par courriel.

Voici quelques membres qui sont ou seront à la retraite très bientôt :

M. Roger Brunet

Préposé à l'entretien - 30 avril 2021

M. André Cousineau

Préposé à l'entretien - 30 avril 2021

Changements d'adresses

Veillez s.v.p. nous faire parvenir tous changements d'adresses, d'adresse courriel ou numéro de téléphone au scfp4155action@gmail.com.

Sincères condoléances

À ceux et celles qui ont perdu un être cher dernièrement... permettez-nous de vous témoigner toute notre amitié dans ces moments difficiles, et de vous offrir nos plus sincères condoléances.

Prompt rétablissement

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à tous ceux et celles qui sont retenus à la maison par la maladie. Que ce moment d'arrêt forcé ne dure que le temps de retrouver votre élan...

OMERS

Pour en apprendre davantage sur votre régime de retraite OMERS, vous pouvez consulter le site pour découvrir comment votre rente est calculée, comment votre prestation de rattachement fonctionne et bien plus encore. Vous pouvez téléphoner le Service à la clientèle d'OMERS au 416 369-2444 ou 1- 800 387-0813.

Offres d'emplois :

Vous pouvez vous inscrire sur le site web du conseil pour recevoir les offres d'emploi sous Alerte-emploi. Assurez-vous de vérifier régulièrement pour voir la disponibilité des affichages. N'oubliez pas que vous devez réinitialiser à chaque 12 mois sur le site des offres d'emplois pour continuer à recevoir les affichages.

Petits conseils

Le syndicat vous conseille de transférer toutes informations personnelles et pertinentes dont vous recevez dans votre compte courriel du conseil, tel que bordereaux de paye, informations de la Fiducie, des avantages sociaux et RAEO à un compte personnel. car si un jour vous n'avez plus accès à votre compte courriel du conseil, vous n'aurez plus accès à ceux-ci.

AILD

Pour les membres qui sont sur l'AILD. Après 24 mois sur l'AILD, sachez que vous ne serez plus couvert par la fiducie des bénéficiaires (médical, dentaire, etc.). Pour plus d'informations, vous devriez vous renseigner auprès de la Fiducie. OTIP 1-866-783-6847.